

Vers un nouveau contrat social

Bernard Cleary

Volume 33, numéro 4-5 (196-197), août–octobre 1991

Liberté aux Indiens

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/60554ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cleary, B. (1991). Vers un nouveau contrat social. *Liberté*, 33(4-5), 167–185.

BERNARD CLEARY

VERS UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL

La signature d'une entente-cadre historique — la première qui ait été signée en négociation avec un groupe autochtone depuis que la politique fédérale des revendications territoriales a été amendée en 1986 — avec les gouvernements du Canada et du Québec, il y a plus de trois ans, a permis au Conseil des Atikamekw et des Montagnais de franchir une étape importante.

Le plan de travail élaboré montre, dans ses grandes lignes, que les Atikamekw et les Montagnais souhaitent négocier un nouveau contrat social avec les gouvernements à partir de leur propre projet de société, tout en ayant à l'esprit de se donner les leviers nécessaires à leur développement social et économique. Il n'a pas l'arrière-goût désagréable de la volonté d'enlever aux Québécois une partie de leurs moyens. Les Atikamekw et les Montagnais désirent tout au plus éliminer quelques iniquités flagrantes et se garantir ainsi un avenir prometteur en corrigeant une erreur historique.

La signature de cette entente-cadre a permis un «déblocage» important sur la définition des grands principes d'une négociation territoriale globale:

Originaire de la communauté de Mashteuiatsh (Pointe-Bleue), négociateur autochtone et auteur d'un ouvrage sur les négociations territoriales, L'enfant de 7 000 ans, Bernard Cleary a exercé la profession de journaliste au quotidien Le Soleil, dans la presse régionale et à Télé-Capitale, et a enseigné le journalisme pendant plus d'une douzaine d'années à l'université Laval de Québec.

[...] le territoire sur lequel les Atikamekw et les Montagnais ont établi leur revendication territoriale globale, fondée sur des titres ancestraux issus de l'utilisation et de l'occupation traditionnelle et continue des terres dont le gouvernement fédéral a accepté de négocier le règlement. La négociation tiendra compte des besoins actuels et futurs des Atikamekw et des Montagnais, de ceux de la population en général et des possibilités offertes sur le territoire.

Selon la politique du gouvernement canadien, pour qu'un groupe autochtone puisse négocier et, par la suite, signer un traité qui définisse et clarifie ses droits fonciers ancestraux, il faut qu'il fasse la démonstration d'une occupation traditionnelle continue du territoire qu'il revendique. Dans notre cas, il a été démontré, par une étude d'occupation sérieuse, faite par des chercheurs universitaires à la suite de témoignages contemporains et de textes historiques, que le territoire ancestral des Atikamekw couvrait la Mauricie et la Haute-Mauricie, et que celui des Montagnais couvrait le Lac-Saint-Jean, une partie du Saguenay, de la Côte-Nord, la Moyenne et la Basse-Côte-Nord et une partie du Labrador, à Terre-Neuve, pour une superficie totale de 700 000 kilomètres carrés. C'est sur la base de ce territoire ancestral que doit se tenir la négociation avec les Atikamekw et les Montagnais.

Cela ne signifie aucunement, comme le soulignent certains détracteurs lorsqu'ils ressortent leurs épouvantails à moineaux, que les Atikamekw et les Montagnais veulent récupérer entièrement cette superficie, qui équivaut environ au quart du Québec, et obliger ainsi les Québécois à aller, leur maison sous le bras, habiter ailleurs.

Cependant, il ne faut jamais oublier qu'avant l'arrivée des Blancs, les Atikamekw et les Montagnais vivaient en nomades sur ce territoire ancestral. L'occupation pacifique des colonisateurs et des «développeurs» s'est faite au cours des années sans que ce territoire soit cédé ni conquis. Les

gouvernements du Canada et du Québec ont donc toujours eu l'obligation de signer un traité avec les Atikamekw et les Montagnais. Nous détenons toujours des droits ancestraux sur ces terres, droits qui sont d'ailleurs protégés, depuis 1982, par la Constitution canadienne.

Aucune partie de nos terres, aucun lac, aucune rivière, aucune montagne, aucune forêt n'a fait l'objet de cession de notre part au profit de quelque gouvernement que ce soit, comme ce fut le cas pour d'autres terres autochtones situées dans les limites de certaines provinces.

Pour un pays civilisé, qui doit faire face à ses obligations envers ses autochtones, comme il l'a fait pour presque tous les autres Amérindiens du Canada, cette hypothèque pèsera sur le territoire aussi longtemps qu'une entente négociée ne sera pas signée.

La Constitution de 1982, y compris la Charte des droits et libertés, constitue une reconnaissance formelle et une confirmation explicite des droits ancestraux des autochtones.

C'est donc dans le contexte de la reconnaissance de nos droits ancestraux sur nos terres traditionnelles en territoire québécois que nous négocions actuellement la mise en œuvre de ces droits. Nous aurions pu choisir la voie des tribunaux. Nous avons préféré celle de la négociation, que préconise d'ailleurs le gouvernement du Canada, parce que nous croyons sincèrement, par ce moyen, pouvoir arriver à un nouveau contrat social aussi avantageux pour les Québécois que pour les Atikamekw et les Montagnais.

Fierté rallumée

Au cours de la conférence de presse annonçant la signature de l'entente-cadre avec le Conseil des Atikamekw et des Montagnais, l'ex-ministre responsable des Affaires autochtones du Québec, M. Raymond Savoie, a souligné qu'il fallait que «l'illogisme historique actuel face aux Atikamekw et aux Montagnais soit corrigé le plus tôt possible

par un traité moderne qui permettra aux populations concernées de se développer normalement». A l'instar de plusieurs leaders sociaux et politiques, le ministre reconnaissait qu'il y avait une erreur à corriger, qui pèse lourd sur la réputation internationale du Canada et du Québec. Il aurait pu ajouter que permettre aux autochtones d'occuper la place qui leur revient est un gage de paix sociale devant une jeunesse moins patiente et plus radicale qui pousse, et peut certes favoriser le renforcement du pays.

Dans l'évolution lente, mais constante, du dossier des premières nations au cours des vingt dernières années, il faut souligner que les gouvernements ont cherché des moyens de se rapprocher des autochtones. Réunis dans des groupements politiques indépendants, les autochtones du Canada ont commencé à parler de prise en charge, d'autonomie, de coexistence, de négociations d'égal à égal et de peuples souverains. À l'époque, même parmi nous, ces mots ont fait peur. Nous avons si souvent été écrasés qu'il restait peu de confiance en nous-mêmes. Notre fierté s'est rallumée petit à petit comme les braises presque éteintes d'un feu que le vent attise.

Au départ, les fonctionnaires des gouvernements concernés par l'évolution des autochtones ont été réticents devant ces manifestations normales marquant l'évolution d'une société. Ils ont cherché des méthodes pour bloquer cette longue et lente marche vers la délivrance. Tous ces soubresauts de la dernière chance, survenus par dépit ou par désespoir, ont été peine perdue parce que nos peuples avaient enfin retrouvé leur fierté. Ils rêvaient de prendre les décisions qui les concernaient... Ils rêvaient de faire leurs propres choix... Ils rêvaient de reprendre en main leur culture, leur éducation et leur développement... Ils rêvaient de retrouver une partie importante de leur territoire perdu... Ils rêvaient de se gouverner...

Certains leaders allochtones, plus vigilants que les autres, devraient comprendre que le mouvement est main-

tenant irréversible. Ils devraient voir que les autochtones, écrasés par de nombreuses années de domination, ont relevé la tête, redressé le dos et bombé le torse. À cause de cette évolution, il est évident que le discours pessimiste des années passées doit changer. Ce discours n'a pas les intonations qui sauront faire vibrer les jeunes. Il doit être plus moderne et plus encourageant pour l'avenir. Il doit montrer que nos aspirations les plus légitimes aboutissent à des résultats concrets et non à du verbiage pleurnichard.

Pour ces raisons, les Blancs doivent comprendre que, si nous voulons être traités d'égal à égal, nous n'avons plus à quémander: nous devons prendre et exiger.

Nous devons développer une conception différente de nos rapports avec les Blancs et le nouveau discours qui l'accompagne. Ceux-ci doivent accepter que nous parlions en propriétaires et non en locataires. Ils doivent appuyer notre désir de construire un véritable projet de société qui planifie notre avenir... Ils doivent applaudir à la fierté qui fait maintenant que nous voulons précéder, devancer et non pas suivre, comme nous l'avons malheureusement fait depuis l'arrivée des Blancs; que nous ne voulons plus répondre, mais bien questionner; que nous ne souhaitons plus apprendre, mais enseigner; que nous ne désirons plus dire qu'on nous a continuellement écrasés, mais affirmer nos capacités...

Selon un modèle ressemblant à celui des Québécois

En un sens, ce que nous souhaitons aujourd'hui par cette négociation territoriale globale, c'est exactement ce que désiraient les Québécois au début des années soixante et qu'ils ont obtenu par la suite: plus de pouvoirs pour s'épanouir selon leurs propres choix, le respect de leur spécificité et la reconnaissance de leurs compétences. Et, comme eux, avec la même fierté écrasée par des années de «grande noirceur», nous sommes convaincus de ne pas être «nés pour un petit pain».

Plus encore, en voyant la rapidité avec laquelle s'enrichissent certains allochtones grâce aux ressources de nos territoires ancestraux, nous sommes persuadés que quelques retombées minimales suffiraient à nous sortir du marasme de l'assistance sociale, qui nous avilit, pour nous développer selon nos propres intérêts économiques et en respectant la nature que nous chérissons.

Historiquement et fondamentalement, nous ne sommes pas des peuples d'assistés sociaux et nous désirons que cette tare, amenée par d'autres, disparaisse le plus tôt possible de nos communautés pour faire place à une activité sociale et économique qui soit dans notre intérêt et selon notre vision des choses. Nous ne voulons pas que ce développement économique se fasse sur la base de principes importés d'ailleurs, qui rejetteraient automatiquement, entre autres, l'esprit de partage et de participation qui nous animent depuis toujours. Pour cette raison, nous voulons conserver l'approche communautaire souhaitée par la très grande majorité des Atikamekw et des Montagnais.

Puisque nous sommes les premiers habitants de ce pays, jouissant d'une langue, d'une culture et d'un mode de vie différents, nous formons une société aussi distincte que celle des Québécois. C'est une partie importante de cette distinction que nous souhaitons faire reconnaître dans le nouveau contrat social avec les gouvernements du Canada et du Québec, en leur demandant d'oublier le désir de faire de nous des Canadiens et des Québécois comme les autres. Au cours des siècles derniers, avec peu de moyens, nous avons réussi à garder cette distinction presque intacte. Tant bien que mal, envers et contre tous, nous avons protégé cette spécificité que l'on voulait voir disparaître par toutes sortes de moyens. Nous sommes convaincus que les gouvernements doivent cesser ces folies stériles et accepter que nous soyons différents.

Qui plus est, il serait paradoxal que le gouvernement fédéral reconnaisse un caractère distinct au Québec alors

que les deux niveaux de gouvernement le refuseraient aux Atikamekw et aux Montagnais. Malheureusement, cette quête d'identité ne peut se matérialiser qu'à travers un nouveau contrat social avec les Québécois qui nous permettra de développer notre propre société. Le fait que les Québécois souhaitent un nouveau lien «associatif» avec le reste du Canada est une occasion en or pour faire de même avec les autochtones.

Pour en arriver à cela, il faut que les Québécois reconnaissent qu'historiquement les Atikamekw et les Montagnais ont des compétences qui les rapprochent de la nature. L'histoire a démontré que les autochtones ont été, et sont encore aujourd'hui, les protecteurs de l'environnement. Si, en Amérique, l'environnement a été détruit plus rapidement en cent ans de règne allochtone qu'il ne le fut jamais sous celui des autochtones pendant des millénaires, c'est vraisemblablement à cause des gestes inconsidérés posés au nom d'un développement trop rapide, que la nature n'a pas pu supporter. Ainsi, les sages autochtones ont toujours dit qu'il fallait laisser reposer un certain temps le territoire de chasse pour lui permettre de redevenir giboyeux.

Dans cette perspective du respect des équilibres écologiques qui a toujours été la nôtre, la protection de l'environnement passe par le respect des relations d'interdépendance des principaux éléments des écosystèmes: sol, eau, végétation, faune, etc. Notre éducation traditionnelle nous a appris à préserver les habitats des animaux terrestres et marins dont nous dépendons pour notre alimentation. Malgré les connaissances accumulées par les biologistes, il semble que certains allochtones ne comprennent pas que, lorsqu'elles sont trop intensives, les activités industrielles, forestières, minières et hydro-électriques, ainsi que les loisirs, sont incompatibles avec le respect de la nature prôné par les peuples amérindiens.

Ce ne serait peut-être pas un geste d'humilité inutile de la part des Blancs que de voir dans la sagesse de la

civilisation autochtone certains bienfaits pour la protection de l'environnement, auquel nous aspirons tous car il y va de notre survie sur cette planète. Pour nous, ce n'est pas un thème électoral qui dure le temps que durent les roses et qui permet de distribuer des millions, souvent inutilement, mais bien un mode de vie, que nous voulons conserver et dont nous voulons montrer les bienfaits à nos voisins.

Dans la foulée, les Québécois doivent oublier certaines de leurs «bibites» dans les négociations territoriales et bien se mettre en tête qu'ils ne pourront jamais justifier leur inertie en se cachant derrière certains paravents, par exemple, celui que les autochtones ne sont pas prêts pour une plus grande autonomie. Une telle attitude montre plutôt que les dominants veulent conserver les dominés sous leur joug le plus longtemps possible et, sans aucune originalité, reprend l'argument massue de tous les oppresseurs du monde. Si nous laissons faire ceux qui pensent ainsi, nous ne serons jamais prêts...

Les Québécois doivent comprendre que nous avons besoin d'un espace vital pour nous développer normalement et sortir de la tutelle des gouvernements et de l'assistance sociale, et que le seul moyen que nous avons d'y arriver est de récupérer une partie importante du territoire ancestral. Ils doivent cesser également d'avoir une peur malade du syndrome des enclaves perdues — comme des trous dans le fromage — que sont les réserves en environnement urbain sous la responsabilité temporaire et exclusive du gouvernement québécois. Il est vrai que le fait que les Québécois aient envahi avec plus d'acuité et d'évidence les territoires ancestraux revendiqués par les Atikamekw et les Montagnais cause plus de problèmes que le cas, plus au nord, des Inuit et des Cris, et des problèmes qui auront plus d'effets directs sur les Québécois et leur organisation socio-économique. Cependant, il ne faudrait pas que la justice soit différente parce que les dommages causés ont été

plus importants et, surtout, plus évidents. Ce serait là une bien drôle de justice.

Donner un sens au mot «*négociation*»

Il faut donc faire tomber l'autre paravent qui veut que le territoire québécois, historiquement hypothéqué, demeure intact, et qui reconnaît aux Atikamekw et aux Montagnais, uniquement le droit de pratiquer des activités de chasse et de pêche. Une telle approche est inacceptable et nous sommes convaincus que nos droits ancestraux sont équivalents aux droits de la souveraineté. Nous sommes appuyés en cela par l'opinion de juristes québécois renommés et de spécialistes en droit constitutionnel. Nous n'accepterons jamais que ces droits soient limités à la notion étroite de droits résiduels de chasse, de pêche et de piégeage, que veut appliquer sournoisement le gouvernement du Québec. À l'heure actuelle, nous jubilons lorsque des politiciens, au Québec ou ailleurs, parlent de négociations d'égal à égal, de négociations entre peuples souverains pour préparer la coexistence entre autochtones et Québécois. Ils répètent ainsi des mots doux à notre cœur. Il nous reste maintenant à vérifier si ces paroles sont sincères ou si elles sont prononcées du bout des lèvres, pour endormir ou enjôler, comme les sirènes dans les voyages d'Ulysse.

Ce moment-ci de l'histoire est une occasion unique pour nous et il ne faut pas la perdre. Plus encore, nous devons la mettre à profit pour récupérer le terrain perdu et répondre ainsi aux attentes des Atikamekw et des Montagnais qui nous font pleinement confiance et qui ont investi beaucoup de rêves et d'espoir dans cette opération de négociation territoriale. Ce moment historique, pour tous les autochtones, a une signification incommensurable.

Les nôtres ont tellement rêvé de récupérer une partie de leurs territoires ancestraux qu'ils ne se contenteraient jamais d'un règlement dont l'issue serait autre. Ils préféreraient continuer à croupir dans l'abomination actuelle plu-

tôt que d'accepter la soumission d'un traité moderne qui détruirait à tout jamais ce rêve de recouvrement du territoire de leurs ancêtres. La négociation territoriale est le moment privilégié de corriger une erreur historique qui remonte à cinq cents ans.

Il ne s'agit pas simplement de prendre en charge certains services pour soulager les gouvernements de leurs problèmes administratifs en laissant aux autochtones l'odieux des coupures budgétaires ou des politiques gouvernementales difficiles à avaler, comme cela s'est passé trop souvent au cours des dernières années. Nous parlons d'une prise en main totale de notre destinée, selon notre choix de société, sur une terre bien à nous. Aux tables de négociation, les parties doivent donc s'ingénier à trouver des solutions pour ne pas faire avorter cet instant historique qui permettra aux autochtones de retrouver leur fierté et bâtir un projet de société rempli de promesses. Pour ce faire, il faut prendre en considération à la fois le «trop-tôt» pour certains autochtones, mal préparés par les années d'écrasement et l'absence de confiance en soi souvent volontairement alimentée, et le «trop-tard» des gouvernements du Canada et du Québec à cause de l'appropriation scandaleuse et de l'exploitation outrancière des terres réservées aux autochtones par la Proclamation royale de 1763. Les futures solutions viendront de ces prémisses.

La recherche d'un dénouement satisfaisant pour les autochtones, si elle se fait avec ouverture d'esprit, amènera sûrement des solutions acceptables. Il ne faut surtout pas limiter nos débats à un simple carré de sable. Laissons travailler le cœur et l'imagination, et nous découvrirons peut-être une fin convenable qui soit le commencement des jours merveilleux tant de fois souhaités par les autochtones. Il ne faut surtout pas que le «trop-tôt-trop-tard» invite à abandonner le défi. Au contraire, il doit vouloir dire que nous inventerons un étapisme qui permettra aux uns et aux autres de digérer une trop forte infusion de changements

en même temps, ce qui pourrait faire tout rater. Ces formes d'étapisme doivent permettre aux autochtones d'apprendre à utiliser à bon escient des pouvoirs nouveaux. Elles doivent être l'apprentissage d'une démocratie renouvelée et la reprise en main d'un sens des responsabilités, dans certains cas malheureusement perdu en de nombreuses années de domination.

Voilà que nous devons écrire les pages les plus importantes de l'histoire de certaines nations autochtones. Des pages qui lieront de nouveau, et beaucoup plus solidement, nos destinées aux voisins blancs, mais, cette fois-ci, à travers un pacte véritable, plus sérieux, infiniment plus respectueux, et dont le cadre doit être totalement différent.

Nous aurons donc inventé et donné un sens à un mot qui n'existe pas dans la très grande majorité des langues autochtones: négociation. Il ne faudrait jamais que les futurs dictionnaires autochtones définissent ce mot de façon péjorative. Il ne devra jamais être synonyme de tromperie. Il devra être un mot d'espoir, le prélude, long mais nécessaire, du matin tant attendu...

Le projet de société existe bel et bien

Quelle que soit la façon de l'exprimer, ce projet de société existe bel et bien dans la société autochtone depuis très longtemps. Il se fonde essentiellement sur deux grandes notions: le rapport à un territoire ancestral et la persistance d'une culture particulière. Le rapport à un territoire ancestral est toujours vivant. Il concerne autant les chasseurs de métier que les autres. Il fait partie de l'histoire, des légendes et de l'identité. La persistance d'une culture particulière est, elle aussi, toujours vivante. Elle se distingue par sa façon différente d'envisager la vie, le temps, l'école, le travail, les enfants et les personnes âgées. Elle est cependant de plus en plus menacée parce que les autochtones vivent dans une société qui leur demande de s'intégrer sans prendre la peine de connaître leur culture.

Notre projet de société a des objectifs précis: assurer l'existence et le maintien du rapport au territoire ancestral et à la culture autochtone, et permettre aux Amérindiens de s'épanouir dans un contexte contemporain. Certaines nations, comme les Atikamekw et les Montagnais, qui ont tenu des états généraux à ce sujet, sont déjà très avancées dans la définition de leur projet de société. Le portrait qui s'en dégage est très proche de ce que les Québécois ont réclamé et continuent de réclamer pour eux-mêmes: les pouvoirs nécessaires pour vivre et se développer comme ils l'entendent sur le territoire qui leur appartient et qu'ils peuvent exploiter suivant leur dynamique propre, en harmonie avec leurs voisins, en ménageant des ponts et des circuits d'échanges chaque fois qu'il est souhaitable de le faire.

Selon ce projet de société, les compétences législatives du gouvernement des Atikamekw et des Montagnais s'exerceraient dans les matières suivantes: la constitution, la propriété, la gestion des terres et des institutions, qu'elles soient politiques, économiques, sociales ou culturelles. S'il n'est pas possible de refaire l'histoire, comme on l'a si souvent répété au cours des derniers mois, il est possible au moins de mettre en place un nouveau contrat social entre les autochtones et les allochtones, contrat qui réaménage les pouvoirs des uns et des autres et qui précise une cohabitation possible sur le territoire.

Il ne faut surtout pas oublier que la plupart des nations autochtones ne réclament pas la souveraineté totale sous forme d'État-nation. Le réalisme, et aussi bien l'évolution des sociétés modernes, les amènent plutôt à revendiquer la plus grande autonomie possible avec des pouvoirs spécifiques reconnus dans la Constitution. Du coup, elles ne veulent rien savoir des pouvoirs locaux de type municipal ou scolaire qui ne donnent aucun droit sur les ressources naturelles.

Un nouveau contrat social

Devant cet «illogisme historique» et le débat social actuel qui l'entoure, plusieurs Québécois ont des remords, mais ne peuvent pas concevoir une juste réparation — même si c'est probablement ce qu'ils désirent — puisqu'ils ne croient pas les autochtones capables de vivre à l'époque actuelle. Pour eux, le développement des Amérindiens a été arrêté volontairement, il y a quelques siècles, et ceux-ci servent d'objets à des recherches scientifiques.

La mauvaise graine semée a donc germé et donné le résultat que les autochtones sont souvent perçus comme des mannequins dans un musée de cire, ou comme des animaux préhistoriques dont on regrette la disparition mais que l'on ne pourrait plus faire revivre dans le présent siècle. Il s'ensuit une vision paternaliste dans laquelle les allochtones se complaisent parce qu'elle leur pardonne leurs fautes, une approche du type «compensations monétaires pour inconvénients» dans le but inavoué d'assurer la survie des derniers autochtones au moyen, toujours dégradant, d'une forme déguisée d'assistance sociale, en croyant sans doute que l'argent est une panacée.

Les Québécois qui pensent ainsi ont tendance à croire qu'il est trop tard pour corriger de façon significative les erreurs historiques des Blancs. L'argument massue de certaines gens bornées qui sont touchées par le branle-bas entourant la négociation territoriale des Atikamekw et des Montagnais, et qui n'est certes pas la «trouvaille» du siècle, est emprunté aux défenseurs du *statu quo*. Dans les faits, il élimine à brève échéance les droits ancestraux des autochtones et fait de ces derniers des Canadiens comme les autres, mais plus défavorisés et beaucoup plus frustrés. C'est un *statu quo* qui sert les intérêts sans cesse croissants des dominants. Les autochtones seraient ainsi assimilés et continueraient d'être un fardeau pour la société qui semble les tolérer plutôt que les accepter en égaux. Comme si les

droits du plus fort, en majorité, pouvaient écraser ceux du plus faible, en minorité, et cela sans aucune gêne.

Plutôt que de préjuger de l'issue du débat et de simplifier à outrance ce qui est, essentiellement par la négociation, un processus complexe, tous ceux qui sont intéressés par la question devraient participer à ce débat pour la reconnaissance du droit des autochtones à vivre selon leur projet de société. Comment peut-on croire sérieusement qu'en 1991 les Atikamekw et les Montagnais puissent se contenter de miettes, comme la négociation d'un régime de chasse et de pêche, alors qu'ils ont réalisé la force de leurs droits ancestraux? Comment peut-on croire sérieusement qu'en 1991 les Atikamekw et les Montagnais puissent accepter de signer un traité qui ne leur reconnaîtrait pas des titres fonciers clairs et ne feraient pas d'eux les véritables propriétaires d'une partie importante des territoires de leurs ancêtres? Comment peut-on croire sérieusement qu'en 1991 les Atikamekw et les Montagnais puissent accepter de signer un traité qui ne leur permettrait pas de récupérer les fruits de l'exploitation des richesses naturelles sur une partie importante des territoires ancestraux? Comment peut-on croire sérieusement qu'en 1991 les Atikamekw et les Montagnais puissent accepter de signer un traité qui ne leur permettrait pas de prendre leurs propres décisions, de faire leurs propres choix de société et de retrouver la plus grande autonomie possible?

Si on s'y mettait

Il est important de souligner que les Atikamekw et les Montagnais ont en tête une négociation beaucoup plus sociale que juridique. Nous souhaitons mettre en place un projet de société qui permettra de nous développer selon nos propres choix et à l'aide de nos propres leviers. Cette autonomie, sur un territoire retrouvé, est importante si les gouvernements veulent vraiment que les Atikamekw et les Montagnais se développent sainement et ne soient pas du

bois mort vivant au crochet de l'État et considéré comme nuisible pour l'évolution de la société québécoise actuelle.

Les Québécois doivent comprendre que, plus les autochtones vont se développer à tous les niveaux, plus ils deviendront des éléments de développement importants et plus la société québécoise en ressortira grandie.

Nous ne voulons plus que les Québécois croient que nous vivons du produit des taxes qu'ils paient. Nous avons un territoire ancestral riche en ressources de toutes sortes et nous souhaitons vivre de cette richesse que nous pourrions exploiter avec nos voisins dans le plus grand respect des uns et des autres.

Enfin, à plusieurs reprises depuis le début des négociations, nous avons souligné aux gouvernements du Canada et du Québec que nous ne voulons plus donner l'impression de négocier en cachette parce qu'ils craignent d'admettre la raison d'être de cette négociation en reconnaissant publiquement que les Atikamekw et les Montagnais ont des droits ancestraux. Ils doivent donc dire clairement que nous définissons ces droits par la négociation territoriale globale, que c'est un processus sérieux et obligatoire exigé par la Proclamation royale de 1763 et que nous ne sommes pas en train de tripoter des privilèges dans le dos des populations blanches.

Oui, nous sommes prêts à parier que la très grande majorité des Québécois a l'esprit assez ouvert pour comprendre que cet «illogisme historique» doit être corrigé. Nous sommes convaincus que cette majorité comprend que les Atikamekw et les Montagnais revendiquent le recouvrement d'une partie de leur territoire ancestral, une autonomie plus grande et les leviers sociaux et politiques qui leur permettraient de se développer selon leurs propres choix. C'est pour cette raison que nous proposons une approche franche qui enlèvera cette espèce de brume qui plane autour des négociations territoriales et que l'on ne veut pas dissiper parce que les gouvernements ne sont pas assez

francs pour dire à leurs commettants toute la portée du geste historique que nous sommes en train de poser.

Il s'ensuit toutes sortes d'interprétations, plus farfelues les unes que les autres, empreintes souvent de racisme, qui ternissent l'image des autochtones — ce qui semble faire l'affaire des représentants gouvernementaux à la table des négociations, puisqu'ils n'en changent rien. Les Québécois doivent comprendre que c'est au vu et au su de tout le monde, et non en catimini, que les Atikamekw et les Montagnais veulent négocier un nouveau contrat social et, surtout, qu'ils ne veulent pas le faire contre les Québécois, mais avec eux.

Remèdes au lendemain de la crise

En guise de conclusion, je voudrais proposer quelques remèdes à la crise qui a secoué, l'an dernier, l'ensemble du dossier autochtone. Au delà du traumatisme affectif causé par la crise autochtone, les événements ont permis de mettre en évidence la pointe d'un iceberg dérivant à mi-eau dans notre système social. Après les changements d'attitude souhaités, une action énergique doit être envisagée à court terme pour catalyser positivement les agressivités et les espérances de toutes les parties et résoudre un certain nombre de questions.

L'état de stagnation apparent du dossier des droits autochtones et du règlement de leurs revendications doit disparaître et faire place à un nouveau régime où le gouvernement canadien doit cesser d'être juge et partie. Les revendications globales et particulières des autochtones doivent cesser d'être jugées par la partie qui est aussi l'intimé. Les gouvernements fédéral et provincial doivent envisager un train de mesures, provisoires mais sérieuses, concernant le développement physique et légal du territoire qui se heurte chaque jour aux droits, aux intérêts et aux pratiques autochtones. Ils devront même réviser plusieurs politiques, règlements et lois.

Les deux gouvernements doivent renoncer à éteindre les droits ancestraux fonciers des autochtones et chercher plutôt une solution juridique qui les reconnaisse en plein jour et non à titre de privilèges voilés. Pour être efficaces, les mécanismes qui doivent être mis en place, au delà de la guerre des compétences fédérales-provinciales, nécessitent la présence, à une même table, d'Ottawa, fiduciaire d'une responsabilité historique à l'endroit des autochtones, et des provinces, gardiennes du territoire et des ressources et voisins réels et obligés des autochtones, là où ils vivent.

Ces mécanismes nécessitent aussi la parité avec la partie autochtone qui se retrouve souvent minoritaire dans les structures de l'entente ou absente des grandes commissions traitant de l'avenir de notre société. Des deux côtés, les palabres et les discours de principe devront céder le pas à des demandes précises, concertées, et les paramètres de discussion devront se cristalliser dans des ententes-cadres négociées de bonne foi par les parties. Ces débats nécessiteront plus de transparence que le huis clos historique de la quatrième conférence constitutionnelle de 1987 sur l'autonomie des autochtones ou que celui de la dernière séance constitutionnelle de tordage de bras, au lac Meech.

Les positions extrémistes devront s'atténuer si l'on veut vraiment trouver les bonnes solutions. Les associations autochtones, qui, en 1987, exigeaient la reconnaissance du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, devront préciser, devant l'opinion publique québécoise et canadienne, les grands éléments de cette autonomie, faute de quoi ils s'exposeront à des réactions d'incompréhension et de peur de la part des citoyens. Les dirigeants des provinces, qui liaient la définition même de ce droit au résultat d'une négociation avec chacune des provinces, devront cesser de miser sur la naïveté des autochtones qui prêteraient une foi béate à la magnanimité condescendante et soudaine des provinces.

Plusieurs suggestions ont été faites pour structurer la

solution à cette situation. Certains ont parlé d'un tribunal biculturel, biethnique et bijuridique, dans le style du tribunal Waitangi en Nouvelle-Zélande, comme le lieu de résolution des conflits entre les deux sociétés; d'autres, d'une politique-cadre gérant les actions ponctuelles. J'ai moi-même suggéré une commission tripartite québécoise chargée de s'attaquer au problème des terres, des pouvoirs sur ces terres, du financement et des relations avec les Blancs.

N'oublions pas que le problème est québécois, mais aussi canadien. Une nouvelle instance canadienne doit être immédiatement mise sur pied pour jouer le rôle d'un ombudsman des revendications autochtones. Cette instance doit être paritaire et connaître à fond le code juridique, spirituel et culturel autochtone. Son rôle serait d'accréditer les revendications globales (territoires ancestraux) et particulières (traités, terres de réserve et administration des fonds), de définir le niveau de pouvoir des gouvernements indiens dans le régime juridique canadien, d'établir des priorités de négociation et un calendrier de mise en opération des dossiers et de surveiller l'application des ententes. Elle devra, comme tout ombudsman, faire son rapport et ses recommandations publiques chaque année. Elle préparera l'ordre du jour des prochaines conférences constitutionnelles sur les droits autochtones et œuvrera de concert avec les provinces, y compris le Québec, pour définir la plateforme des relations entre les deux sociétés.

Les provinces, et en particulier le Québec, ne peuvent être mises de côté dans le processus. Une commission d'enquête, indépendante et itinérante, doit être créée au Québec (et même dans les autres provinces) afin d'entendre les récriminations du milieu autochtone et percevoir l'opinion réelle de l'ensemble des Québécois sur la question des droits territoriaux et dégager les solutions que ces derniers préconisent. Par souci de respecter la dynamique même du Québec et en raison de la perception du monde canadien et étranger, qui risque de causer un préjudice sévère aux

vellités nationalistes québécoises, il est évident que la future constitution du Québec ne pourra ignorer la place des autochtones vivant au Québec.

Quelle que soit, dans l'avenir, la nature du lien entre le Québec et le reste du Canada, nous devons coûte que coûte trouver le forum «intercanadien» garantissant aux autochtones leurs droits acquis et le respect des alliances et traités historiques signés par nos ancêtres. Le *statu quo* est intenable, l'action nous est réclamée par le passé et l'avenir.

À défaut de cette volonté de négocier la reconnaissance des droits collectifs ancestraux des autochtones, le Québec et le Canada se condamnent au cliquetis des armes, à l'opprobre international et à la désobéissance civile.